

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**

Extrait

Publié le 05/07/2023
Mis en ligne le 06/07/2023

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, vingt-neuf juin à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à M. Guy ROUCHON, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Véronique VADIC, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Michèle ELIE à Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Était excusée : Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 12

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 54

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DEFINITIFS - BUDGET ANNEXE ECOVILLAGE

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Dès l'arrêt des comptes d'un exercice budgétaire, les dispositions en matière de finances locales prévoient de constater le résultat cumulé à la clôture et de le reporter sur l'exercice suivant en l'intégrant dans l'équilibre du budget de l'année N+1 sous forme de « report ».

Cette procédure impose la prise en compte de tous les résultats et reports, soit :

- le résultat de fonctionnement cumulé,

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-170-23-BF
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé et le solde des restes à réaliser de l'exercice clos qui constituent le « besoin » de financement d'investissement (ou « l'excédent » de financement d'investissement, le cas échéant).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif, et doit faire l'objet d'une délibération si la section d'investissement est déficitaire.

Dans ce cas, le conseil communautaire délibère sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

A l'inverse, si les résultats de chaque section sont excédentaires, aucune délibération n'est à prévoir et les reports sont effectués automatiquement sur chacune des sections du budget suivant.

Concernant le budget Annexe Ecovillage, les résultats 2022 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2022

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS PROVISOIRE DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 250,38	G 1 250,38	0,00
	Section d'investissement	B 6 159,03	H 6 159,03	0,00
+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 751,01 (si excédent)	1 751,01
	Report en section d'Investissement (001)	D 1 751,01 (si déficit)	J (si excédent)	-1 751,01
=				
TOTAL (réalisations + reports)		9 160,42 (A+B+C+D)	9 160,42 (G+H+I+J)	FONCT 1 751,01 INVEST -1 751,01 TOTAL 0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	0,00
	Section d'investissement	F	L 0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F) 0,00	(K+L) 0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	(A+C+E) 1 250,38	(G+I+K) 3 001,39	1 751,01
	Section d'investissement	(B+D+F) 7 910,04	(H+J+L) 6 159,03	-1 751,01
	TOTAL CUMULE	9 160,42 (A+B+C+D+E+F)	9 160,42 (G+H+I+J+K+L)	0,00

Résultat de fonctionnement 2022 cumulé..... (+) 1 751.01 €

Solde d'exécution d'investissement 2022 cumulé(-) 1 751.01 €

+

Solde des restes à réaliser 2022..... () 0.00 €

BESOIN de financement cumulé de la section d'investissement..... (-) 1 751.01 €

Les budgets Lotissements ne donnent pas lieu à « affectation du résultat ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte des reports prévisionnels suivants :

Report au compte 002 – recettes de fonctionnement du budget 2022 1 751.01 €

Report au compte 001 – dépenses d'investissement du budget 2022..... 1 751.01 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Pour absence et Empêchement

Le 1^{er} Vice-Président

Eric BODEAU

Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

